

[Création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap](#) [1]

Circulaire n° DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019 relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap

*Circulaires.legifrance.gouv.fr* - 14 juin 2019

Cette circulaire prévoit les modalités de création à la rentrée scolaire 2019 à titre de préfiguration d'équipes d'appui médico-social, dispositif innovant pour améliorer la scolarisation des enfants en situation de handicap. Ces équipes préfigurent l'appui du secteur médico-social aux équipes éducatives ou pédagogiques des établissements scolaires pour la scolarisation des enfants en situation de handicap. Un cahier des charges applicables à ces équipes sera élaboré ultérieurement, en tenant compte notamment de l'expérience retirée de ces premières équipes mobiles et des évolutions en cours au niveau de l'école inclusive, avec, en particulier, la constitution de pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) au sein des établissements scolaires.

[Consulter la circulaire \(Circulaires.legifrance.gouv.fr\)](#) [2]

## Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/cr%C3%A9ation-d%E2%80%99%C3%A9quipes-mobiles-d%E2%80%99appui-m%C3%A9dico-social-pour-la-scolarisation-des-enfants-en>

[2] [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2019/06/cir\\_44755.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2019/06/cir_44755.pdf)